

| | |
|---|---|
|  | Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme |
| | Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme | |

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|---|---------------------|
| Date de réception : | Date de demande de pièces complémentaires : | N° d'enregistrement |
| | | |

| 1. Identification de la personne publique responsable |
|--|
| Dénomination |
| Commune de Mitry-Mory |
| SIRET/SIREN |
| 21770294300010 |
| Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) |
| 11-13 rue Paul Vaillant Couturier – 77290 MITRY-MORY Tél. : 01 60 21 61 10 Courriel : mairie@mitry-mory.fr |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable |
| Charlotte BLANDIOT-FARIDE – maire de Mitry-Mory |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) |
| Aline RAZAFINDRAJAO – responsable urbanisme |
| Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) |
| arazafindrajao@mitry-mory.net |

| |
|--|
| Tél. : 01 60 21 61 27 |
| Adresse postale : Mairie de Mitry-Mory 11-13 rue Paul Vaillant Couturier 77290 MITRY-MORY |
| 2. Identification du PLU |
| 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i)) |
| Plan Local d'Urbanisme |
| 2.2 Intitulé du document |
| PLU de la ville de Mitry-Mory |
| 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document |
| PLU approuvé le 25/09/2018, modifié les 30/06/2020 et 15/12/2021 Site internet: https://www.mitry-mory.fr/une-ville-durable/urbanisme/plan-local-durbanisme/ |
| 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU |
| Commune de Mitry-Mory |
| 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique) |
| Les 3 secteurs concernés par la modification simplifiée n° 3 sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 1 : quartier de la Vilette aux Aulnes : modification du règlement de la zone UDd - Secteur 2 : quartier de Mitry-le-Neuf : modification de l'OAP n° 2 - Secteur 3 : quartier de Mory : modification du règlement de la zone UAa et du plan de zonage Cf ANNEXES |

| |
|---|
| 3. Contexte de la planification |
| 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables |
| Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du document et date d'approbation : |
| Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé le 28/12/2013, en cours de révision |
| Le territoire est-il couvert par un SCoT ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du SCoT et date d'approbation : |

| |
|---|
| SCoT de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, approuvé le 19/12/2019 |
| Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ? |
| Documents supra-communaux : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) approuvé en 06/2014 - Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France approuvé le 19/12/2019 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) 2022-2027 adopté le 23/03/2022 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé le 21/10/2023 - Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) arrêté le 14/12/2012 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Roissy Pays de France adopté le 21/10/2021 |
| 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU |
| Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale |
| / |
| Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Décision n° 77-054-2017 de la MRAE du 22/12/2017 |
| Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'actualisation |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle |
| / |
| Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet |
| - 30/06/2020 : modification simplifiée n° 1 : ajustement de l'écriture de certains articles du règlement + assouplissement des règles d'espaces de pleine terre pour les équipements publics en zone UC + création des conditions réglementaires |

permettant l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage et mise en cohérence des ratios d'emprise au sol/stationnement pour les destinations de commerce et d'hébergement hôtelier en zone UDd + ajout d'un alignement obligatoire sur l'îlot C de l'OAP n° 1 relative à l'urbanisation du secteur dit de Maurepas pour la cohérence d'alignements entre les différents îlots ;

- 15/12/2021 : modification simplifiée n° 2 : instauration de secteurs réglementant la taille minimale des logements et rééquilibrage des pourcentages d'espaces de pleine terre pour favoriser la rétention d'eau à la parcelle sur les zones UA et UC.

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification simplifiée n° 3 en application des articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

20 620 (INSEE 2020)

4.2.2 Caractéristiques spatiales

| Superficie totale (en hectares) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | |
|------------------------------------|--|--|--------------------|--|
| Superficie par zones | Actuellement | | Après évolution | |
| | Superficie (en ha) | Pourcentage de la superficie du territoire | Superficie (en ha) | Pourcentage de superficie du territoire |
| zones U | 1218ha | 40.88% | 1218ha | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| zones 1 AU | 75ha | 2.51% | 75ha | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| zones 2 AU | 8ha | 0.26% | 8ha | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| zones A | 1434ha | 48.13% | 1434ha | Cliquez ou appuyez ici |

| | | | | |
|---------|--------|-------|--------|--|
| | | | | pour entrer du texte. |
| zones N | 244ha | 8,19% | 244ha | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Total | 2979ha | / | 2979ha | / |

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

La révision de 2018 permet d'ouvrir à l'urbanisation 96 ha, contre 205 envisagés au PLU précédent, soit une diminution nette de 109 ha.

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Les modifications envisagées concernent 3 secteurs de la commune :

- Secteur 1 : modification du règlement de la zone UDd : il s'agit de permettre l'extension des constructions régulières à destination d'entrepôt existantes avant l'approbation du PLU au-delà du seuil de 8000m² fixé pour cette destination pour ne pas pénaliser les entreprises existantes ayant déjà atteint ce seuil
- Secteur 2 : modification de l'OAP n° 2 relative à l'extension de Mitry-le-Neuf : il s'agit d'accompagner la sédentarisation d'un groupe familial appartenant à la communauté des gens du voyage en créant des terrains locatifs familiaux sur le site qu'ils occupent actuellement => l'OAP actuelle identifiait les 2 parcelles concernées comme devant accueillir de l'activité économique : l'objectif est donc de permettre une destination d'habitat sur ces 2 parcelles
- Secteur 3 : modification du règlement de la zone UAa sur le quartier de Mory : il s'agit d'accompagner la mutation de ce secteur liée à la délocalisation des anciens corps de ferme dans la plaine agricole par la suppression de certains alignements imposés et par l'ajout de préconisations architecturales

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

Oui

Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

| |
|---|
| / |
| 4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| / |
| 4.3.4 La procédure a pour objet : |
| - de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| / |
| - de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| / |
| - de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| / |
| - de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| / |
| - de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| / |
| - de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| / |
| 4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet |

| |
|---|
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| / |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| / |
| 4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1) |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| / |
| 4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur |
| - Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| / |
| - Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité |
| / |
| 4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les effets |
| / |

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

| | Oui | Non | Si oui, précisez |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Annexe II

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRT concernant les établissement GAZECHIM-CCMP-GEREP approuvé le 19/08/2015 |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PAC du 09/05/2018 concernant le site de la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE PAC du 08/02/2013 concernant le site de la société MESSER France PAC du 22/08/2014 concernant le site de la société UNIVAR |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) du 18/12/2019 concernant 8 sites (mise à jour du PLU par arrêté du 02/06/2023) |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Annexe II

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Eglise Saint-Martin, quartier du Bourg (périmètre de protection de 500m) Eglise Saint-Médard de Tremblay-en-France (périmètre de protection de 500m) Grange aux dîmes de Tremblay-en-France (périmètre de protection de 500m) |
| Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est concernée par des zones humides de classe A, B et D |
| Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En cours d'élaboration par la CARPF |
| Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Espace Naturel Régional Sensible dit du Moulin des Marais, créé par délibérations du Conseil Départemental de Seine-et-Marne du 18/12/1992 et du 20/12/1996 |
| Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Espaces boisés classés : - Moulin des Marais - Bois des Frênes - Bois de Croul-Cul |
| Autre protection | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport du Bourget |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | Périmètre de captage d'eau potable de Richelieu Périmètre de captage d'eau potable de Juilly Périmètre de captage d'eau potable de la Vilette aux Aulnes |
| 5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur 1 est concerné par un SIS : site de la société MC Synchro (19 rue René Cassin) |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autre protection | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur 1 est concerné par : - PEB de Paris CDG (zone D) - PEB du Bourget (zone D) - Périmètre de captage d'eau potable de la Vilette aux Aulnes |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | Le secteur 2 est concerné par : - PEB du Bourget (zone D) - Périmètre de captage d'eau potable de Richelieu |
| 5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité : | | | |
| | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur 3 est situé pour partie en zone humide de classe B : la modification du règlement de la zone UAa n'a pas d'impact sur ce milieu, qui était déjà constructible, et qui prévoyait déjà un pourcentage d'espaces de pleine terre supérieur (40%) aux autres secteurs (30%) non concernés par ces zones => cette règle ne sera pas modifiée |
| D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur 3 comprend un bâtiment protégé au PLU => ce bâtiment est conservé et ne sera pas impacté par la modification |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

Oui

Non

Si oui, précisez :

/

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

| 7. Autres procédures consultatives | |
|--|--|
| 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées | |
| Juillet 2024 | |
| 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives) | |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| 7.3 Procédure de participation du public envisagée | |
| - enquête publique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non | |
| - participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| - enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non | |
| Si oui, préciser lesquelles | |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| - autre, préciser les modalités | |
| Mise à disposition du dossier complet de modification au public pendant un délai d'un mois + registre des observations + consultation sur le site internet de la ville | |

| 8. Annexes | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 8.1 Annexes obligatoires | | |
| 1 | Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | L'auto-évaluation (rubrique 6) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant | | |
| Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent | | |

Les annexes 2 et 3 ci-dessus sont regroupées en un seul document intitulé « Annexes au formulaire d'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable »

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

| | | | |
|---------|---------------------|--------|--|
| Fait à | Mitry-Mory | le, | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. 27 JUIN 2024 |
| Nom | BLANDIOT-FARIDE | Prénom | Charlotte |
| Qualité | Maire de Mitry-Mory | | |

Signature

